

## Eteignez Vos Portables/Ecouter Voir Pratiquer

Période d'inscription : 21 septembre au 19 octobre 2018

Contact > Manuela LUCCHINI > 01 47 29 38 89 > [mlucchini@hauts-de-seine.fr](mailto:mlucchini@hauts-de-seine.fr)

<http://www.hauts-de-seine.fr/education-jeunesse/activites-au-college/leducation-artistique-et-culturelle/>

### Présentation

L'éducation artistique et culturelle est une priorité de la politique culturelle du Département au sein de la Vallée de la culture qui s'attache à promouvoir une « culture pour tous » notamment pour les scolaires et les publics les plus éloignés de la culture.

Dans ce cadre, le Département met en œuvre le dispositif Eteignez Vos Portables qui propose des parcours d'éducation artistique et culturelle destinés à des collégiens et à des publics éloignés de la culture.

### Objectifs

- **Le dispositif Eteignez Vos Portables est une école du spectateur** car il permet bien souvent de franchir pour la première fois la porte d'un lieu culturel (théâtres, salles de concert, centres d'art, musées...) et de rencontrer des artistes et leurs œuvres.
- **Le dispositif est également une école du citoyen** car il contribue à la formation et à l'émancipation du citoyen de demain, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique.

### Détails de l'opération

L'année scolaire 2017/2018, a vu la **généralisation des nouveaux parcours territoriaux**. Ces derniers ont vocation à :

- **réunir plusieurs acteurs culturels** (lieux de diffusion, lieux d'apprentissage, compagnies, équipes artistiques...)

- **croiser les publics cibles du Département**. En plus des collégiens, des publics éloignés de la culture ont bénéficié du dispositif. Ces derniers peuvent être des personnes qui fréquentent les Espaces départementaux d'actions sociales ou les structures d'accueil de personnes en situation de handicap, des seniors en résidence autonomie, des personnes hospitalisées... Cela ne signifie pas que les deux publics suivent le même parcours mais l'objectif est d'en favoriser le croisement quand cela est possible et fait sens. (Les collégiens bénéficient d'au moins 6h d'intervention en classe et les publics éloignés d'au moins 4h)

- **favoriser le lien au territoire et la fidélisation des partenariats.** Pour cela, tous les acteurs du parcours, y compris les enseignants inscrits au dispositif, devront se trouver dans un bassin géographique de proximité (exemples cette année : Sartrouville/Colombes ou Gennevilliers/Asnières-sur-Seine/Villeneuve-La Garenne)

- **proposer deux sorties culturelles hors temps scolaire dans des lieux culturels du Département** (le Département prendra en charge le transport d'une sortie sur les deux)

- **proposer une restitution du travail effectué tout au long du parcours** sous forme de spectacle, blog, webmagazine, vidéo, cahier de bord...

### **Bénéficiaires**

Collégiens et publics éloignés de la culture du département.

### **Nombre de bénéficiaires en 2017-2018**

2 000 collégiens

400 participants provenant de publics éloignés de la culture

### **Les modalités et calendrier d'inscription**

Tous les collèges du département peuvent bénéficier du dispositif dans la mesure des places disponibles.

- **21 septembre** : mise en ligne de l'e-brochure à destination des enseignants avec l'ensemble des parcours proposés (<http://applis.hauts-de-seine.fr/evp20182019/>)

- **5 octobre** : date limite pour les chefs d'établissement pour compléter le formulaire en ligne désignant les 3 professeurs pouvant s'inscrire au dispositif (<http://applis.hauts-de-seine.fr/evp20182019/inscriptionCollege>)

NB : Parmi les 3 professeurs devront figurer également ceux qui ont été approchés par un partenaire culturel du dispositif Eteignez Vos Portables afin que leur inscription soit validée par leur chef d'établissement.

- **12 octobre** : inscriptions des professeurs prioritaires (le lien vers l'application sera transmis aux enseignants désignés par leur chef d'établissement):

- qui enseignent dans des collèges relevant de l'éducation prioritaire REP, REP +

- qui inscrivent des classes spécifiques : ULIS, SEGPA, UP2A...

- qui sont inscrits aux formations proposées par le PAF/DAAC

- qui enseignent dans des collèges porteurs ou associés à une résidence territoriale d'artiste soutenue par la DRAC, afin de développer un volet « école du spectateur » complémentaire du projet de résidence

- **19 octobre** : inscriptions des autres professeurs au dispositif (le lien vers l'application sera transmis aux enseignants désignés par leur chef d'établissement).

- **12 novembre** : début des interventions en classe

- **19 novembre** : début des sorties culturelles

## **Tarifs**

- Spectacle vivant, tarif de 8 € (5,5 € pris en charge par Conseil départemental et 2,5 € pris en charge par les familles ou par l'établissement)
- Patrimoine, 1 € pris en charge par les familles ou par l'établissement
- Art contemporain, gratuit

### **Le Conseil départemental prend en charge :**

- Les interventions artistiques dans les classes
- La participation aux places
- Le transport en autocar privé pour l'une des deux sorties si nécessaire